

LA PENNSYLVANIE

*est un État où le système
d'élection primaire est fermé*



QU'EST-CE QU'UNE ÉLECTION PRIMAIRE FERMÉE ?

Dans un État qui a un système d'élection primaire fermé, à l'élection primaire un électeur ne peut voter **que** pour **les candidats du même parti politique auprès duquel l'électeur est inscrit**.

Lors des Élections Générales, tous les électeurs, indépendamment du parti politique auquel ils sont inscrits, sont autorisés à voter pour tous les candidats en lice.

QU'EST QUI SE PASSE SI JE SUIS INSCRIT AUPRÈS D'UN TIERS PARTI OU SOUS AUCUN PARTI ?

Si un électeur n'est pas affilié c'est-à-dire s'il n'est inscrit à aucun parti politique, il ne verra aucun candidat sur le bulletin de vote de l'élection primaire. Le but d'une élection primaire est à déterminer pour chaque parti politique son candidat final pour l'élection générale. Seuls les membres de ce parti politique peuvent décider qui sera le candidat final qui les représentera aux élections générales.

Si un électeur est inscrit auprès d'un tiers parti politique, il ne verra les options de candidat que si ce parti présente un candidat cette année électorale. C'est important de noter que ce ne sont pas tous les partis qui présentent des candidats chaque année ou dans tous les districts.

Lors de l'élection primaire tous les électeurs, indépendamment de leur affiliation à un parti politique, peuvent voter sur les questions de vote et les élections non partisans, tels que les postes vacants qui seront pourvus par des élections spéciales. C'est important de noter que ce n'est pas chaque année qu'il y a des questions de vote ou d'élections spéciales.

Lors de l'Élection Générale, tous les électeurs, indépendamment du parti politique auquel ils sont inscrits ou non inscrits, sont autorisés à voter pour n'importe quel candidat en lice.

JE NE SUIS PAS SÛR À QUEL PARTI POLITIQUE JE SUIS INSCRIT

Vous pouvez vérifier votre statut d'inscription sur les listes électorales à :

[HTTPS://VOTE.PA.GOV/STATUS](https://vote.pa.gov/status)

À tout moment de l'année, vous avez toujours la possibilité de changer le parti auprès duquel vous êtes inscrits. Les électeurs doivent mettre à jour leur inscription aux votes avant la prochaine date limite d'inscription des électeurs pour que tout éventuel changement puisse être reflété sur leur bulletin de vote.

DATE LIMITE POUR CHANGER VOTRE PARTI POLITIQUE

Si vous voulez réviser votre affiliation politique, vous devrez mettre à jour votre inscription électorale. La date limite d'inscription pour voter est le **1er mai 2023**. Vous pouvez vous inscrire pour voter au bureau électoral de votre comté, par courrier ou en ligne sur :

[HTTPS://VOTE.PA.GOV/REGISTER](https://vote.pa.gov/register)